

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 03 octobre 2017 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/17.06/WG

**Présents:** VZF: Freddy HOSTE.

FFBN: Billy WILLIAMS – Francis MERCIER.

Wouter GEORGES, secrétaire-général.

**Par conférence call:** Tomas CASSIMAN.

### **1. Approbation procès-verbal CDWP dd. 23.05.2017**

Le procès-verbal est lu et approuvé.

### **2. Info fonctionnement WP Online**

W. GEORGES donne des précisions sur le traitement des affaires disciplinaires via WP Online. Blocage automatique des joueurs suspendus n'est malheureusement pas possible mais en tout cas le suivi des sanctions et suspensions sera beaucoup plus facile. Quant au rapportage tout formulaire de match digital ayant une infraction (BRUT, OD, carte rouge) sera d'office transmis à toutes les personnes intéressées et l'arbitre en question recevra un lien interne afin de pouvoir rédiger son rapport automatisé endéans les 48h.

La Commission de Discipline a pris connaissance des directives et des instructions de la CSWP sur l'usage de formulaires de match « papiers » et « digitaux » (pendant la 1<sup>ère</sup> partie de la saison le formulaire « papier » sera officiel, dans la 2<sup>ème</sup> partie le formulaire digital sera bien officiel).

### **3. Questions de la part du Comité de Direction WP**

La Commission de Discipline examine l'invitation du Comité de Direction WP à assister à une réunion de coordination dd. 30.08.2017 et quelques demandes et questions formulées par le Comité de Direction WP et adressées à la Commission de Discipline WP.

- À la demande du Comité de Direction WP W. GEORGES a établi un résumé de toutes les décisions et sanctions disciplinaires pendant la période 2014-2017 (avec répartition sur base de la durée de suspension, genre d'infraction, qualité, catégorie/division concernée et date). La Commission de Discipline WP a pris connaissance de ce document.
- À la demande du Comité de Direction WP la Commission de Discipline examine la manière ou la méthode afin d'encourager le respect mutuel. Toutefois, cela implique la collaboration et la responsabilité des coaches, joueurs ainsi que les arbitres. Pour la Commission de Discipline le rapport de l'arbitre sera toujours prépondérant dans sa recherche de la vérité relative au traitement et au jugement des infractions disciplinaires.
- Même si les matches de Réserves disparaîtront dans la Super ligue, le principe que les matches « 1<sup>ère</sup> équipe » et « réserves » sont considérés comme 1 match reste inchangé et maintenu dans toutes autres catégories dans le cadre de l'application des sanctions et cartes pour joueurs et coaches.
- La Commission de Discipline est favorable à l'enregistrement du nombre de cartes jaunes par coach et à imposer une sanction automatique et une amende après 3 cartes jaunes. Par ailleurs l'enregistrement du nombre « OUT DEF » par joueur n'est pas opportun pour la Commission de Discipline étant donné que le joueur est déjà sanctionné suffisamment avec son exclusion pour la durée restante du match.

### **4. Update tableau sanctions automatiques saison 2017-2018**

Quelques petites adaptations au tableau des sanctions automatiques pour la saison 2017-2018 sont examinées et approuvées par la Commission de Discipline.

### **5. Courrier:**

- W. GEORGES rapporte que la FRBN a reçu 2 candidatures pour les postes vacants au sein de la Commission Centrale des Arbitres : Alain D'HOSSCHE (NL) et Stéphane DIEU (FR). Leur candidature est encore à entériner par le CA FRBN dd. 17.10.2017.
- W. GEORGES signale qu'il y aura encore une réunion de coordination avec tous les organes WP de la FRBN (COMDIR WP, CSWP, CCA & COMDISCIPL) avant fin décembre 2017.
- La Commission de Discipline WP a pris connaissance de la liste des arbitres water-polo belges qui sont actifs aux compétitions nationales.

### **6. Examen rapports arbitres**

#### **6.1. Match 831/COU BZV – ESN du 15/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **GILLET Nicolas (ESN)**.

#### **6.2. Match 660/U17 RB WPW – GZV du 17/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **FEDORUK Alexei (WPW)**.

**6.3. Match 235/SH III RZV – ENL B du 22/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Le rapport de l'arbitre A. DEPUYDT n'est pas encore disponible. La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **DE WAEGENAERE Valentin (ENL B)** et **RONCADIN Cédric (ENL B)**.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **DE BREE Dries (RZV)** pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**6.4. Match 1/SL KWK – RBP du 23/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre. La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **PLATTEAU Émile (KWK)**.

**6.5. Match 77/SH II SCC – LAQUA du 23/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre. La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **VANDOREN Ben (LAQUA)** et **VANDROMME Émile (SCC)**.

**6.6. Match 166/SH III RES SCC – LAQUA du 23/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre. La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **JANSSENS Wouter (LAQUA)**.

**6.7. Match 239/SH III HELIOS – VZG du 29/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre. La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VERCRUYSEN Willem (VZG)**.

**6.8. Match 4/SL ENL – DM du 30/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du courriel de confirmation de l'arbitre K. DE BOECK. La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **GRMAN Alexander (DM)**.

**6.9. Match 714/U15 NB ENL – RBP du 30/09/2017.**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du courriel de confirmation de l'arbitre K. DE BOECK. La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **FAIELLA Filippo (RBP)**.

**6.10. Match 241/SH III ENL – SVDE du 01/10/2017: rapport arbitre BOURGEOIS**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS. La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **JENNES Olivier (ENL)** pour brutalité (coup de poing volontaire sur adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**7. Divers:**

*(F. MERCIER a quitté la séance lors de la délibération de ce point).*

La Commission de Discipline examine l'email de X. SWERTVAEGHER sur l'application de la sanction automatique pour le joueur Hugo DECOBECQ (DM) qui était en principe suspendu pour la 1<sup>ère</sup> journée de la nouvelle saison 2017-2018 suite à son agression verbale.

Vu le fait que cette sanction n'a pas été mentionné clairement sur la liste des sanctions disciplinaires (catégorie concernée U20 ? U24 ?), la Commission de Discipline décide d'accepter la sanction alternative proposée par X. SWERTVAEGHER.

Toutefois la Commission de Discipline souligne que le statut de récidive pour le joueur concerné reste maintenu sans préjudice.

Le rapporteur,  
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
**MARDI 07 NOVEMBRE 2017 – 18h30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**